

LA FAUTE, LE REPENTIR ET LE PARDON EN THERAPIE RITUELS ET PRESCRIPTIONS

Dr. Reynaldo Perrone

I – Introduction

Préambule

Les concepts clés

- notion de faute
- notion de transgression
- notion d'erreur

II - Un modèle de traitement

III – La construction d'un repentir

Conscience de l'acte
Les faits. La vérité. La réalité et la "réalité"
La responsabilité
Discrimination entre faute, transgression et erreur
La place de la relation. Que veut-on restaurer ?
Comprendre la notion de repentir. Introduire l'espérance

III – Traitement de la faute

4 niveaux d'implication :

- faire savoir ses regrets
- présenter ses excuses
- demander le pardon
- implorer la clémence

IV – Rituel de demande de pardon

Préalables

Réalisation

- Les cinq points concernant la personne qui a subi l'affront
- Les cinq points concernant la personne qui a commis l'affront

V – Rituels d'autoréparation :

- contre-effraction
- vers l'aube

VI – Conclusions

VII Bibliographie



I – Introduction

Préambule

On observe, dans l'évolution des mœurs de la société, un changement de classe de certains comportements. Les conduites jadis considérées comme tolérables et conventionnelles, expressions naturelles des pulsions, sont devenues punissables et inacceptables et inversement, les conduites définies comme pathologiques et justiciables sont devenues aujourd'hui normales et convenables.

Ainsi, l'abus sexuel, la violence domestique, le harcèlement, le racisme, la ségrégation, la discrimination, les traumatismes de tous types infligés aux victimes sont devenus des histoires qui concernent maintenant l'ensemble de la collectivité tandis que des problématiques qui étaient considérées auparavant comme anti-sociales ont perdu leur connotation de déviance pour entrer sans condamnation dans la sphère privée.

Divorce, avortement, homosexualité, contrôle de la natalité, familles mono ou homo parentales, etc., sont la preuve de cette évolution.

Conscience et aliénation ont changé de place. Là où il y avait aliénation, les hommes et les femmes ont pris conscience des anomalies et des injustices et en conséquence ont commencé à traiter différemment les faits en modifiant la position des protagonistes.

Ces changements dus à la prise de conscience ont interpellé tous les niveaux de la vie collective et les notions de faute, de repentir et de pardon sont apparues plus fréquemment dans la surface relationnelle entre individus, entre collectivités et nations.

Ainsi, on observe que ces thèmes sont actuellement traités comme des sujets d'étude et que les praticiens du social, de la justice et particulièrement de la thérapie s'en estiment concernés.

Ce travail est une conceptualisation de la notion de faute, de transgression, d'erreur, de repentir et de pardon et se veut une contribution à la connaissance des outils nécessaires pour la restauration de la dignité et des liens entre individus lorsque les uns ont offensé les autres.

Concepts clés

Faute, transgression et erreur

La *faute* est un manquement à la règle établie, implique une action contre ce que l'on doit. La notion de manquement est centrale ; celui qui est en faute est fautif et par conséquent coupable.

Le sujet qui commet une faute se comporte de telle sorte qu'il provoque un tort, un outrage, un préjudice indu à un autre ou à d'autres.

Les conséquences sont le désarroi et une atteinte à l'intégrité morale physique ou psychique de la victime.

La faute provoque, en tant qu'acte réalisé par une personne, par un groupe, par une instance ou par un Etat, des conséquences imprévisibles dans leur étendue, selon la sensibilité et la vulnérabilité de la ou des victime(s) et de son/leur entourage. Ces conséquences concernent plus qu'une personne, impliquent en général un groupe et peuvent se prolonger pendant des années, toucher deux ou plusieurs générations, être à l'origine de troubles ou de souffrances psychiques ou psychosomatiques, de stigmates, de la honte, de l'humiliation, de l'exclusion ou de l'anéantissement physique ou moral des victimes.

Il faut saisir l'importance de la souffrance, de l'offense, de la blessure qui perdure dans le temps. La faute laisse une trace, s'inscrit dans l'histoire des êtres qui sont impliqués.

Au niveau relationnel, elle est un acte réalisé dans un contexte bien défini, dans une circonstance précise, acte auquel on va rétrospectivement attribuer une signification attachée à cette circonstance.

Un acte commis dans une contingence particulière peut devenir ultérieurement une faute à la lumière d'un système de valeurs, d'une éthique ou d'une loi et vice et versa, valeurs, éthique et loi peuvent affranchir un acte qui avait été traité auparavant avec une connotation de faute.

La gestion de la faute, selon les conséquences et selon la gravité de l'acte commis, provoque des comportements réactionnels spécifiques de la part de l'auteur. On observe déni, minimisation, négation, voir mystification de la part de celui-ci.



Il peut y avoir détournement (construction d'une autre histoire à partir des mêmes faits) ou retournement (transformer le fautif en victime), instrumentation de la culpabilité et des sentiments. Il peut y avoir une volonté de réparation (dans le sens de remettre rapidement en bon état ce qui a été détérioré) ou par contre, de l'indifférence à l'égard des dommages provoqués.

Celui qui a subi les effets de la faute éprouve sidération, honte, perplexité, culpabilité, repli.

Le traumatisme est l'expérience qui caractérise le vécu du sujet victime. Une tempête émotionnelle et une réactivation de sentiments liés à l'injustice et à l'abandon émergent dans le champ affectif dont l'évolution et les conséquences sont incontrôlables et imprévisibles pour lui et ses proches. Il est nécessaire de saisir cela.

La **transgression** implique de passer par-dessus une règle ou une loi. On observe une violation de préceptes, une contravention explicite à une loi, à un ordre. Le transgresseur s'attaque à la règle, se définit, en tant qu'acteur, contre la règle qu'il connaît et contre laquelle il fait quelque chose d'actif et de repérable.

La transgression est un acte intentionnel (ou un passage à l'acte quasi volontaire) qui véhicule une prise de position.

Quelquefois, la transgression est un message explicite, un commentaire sur des limites arbitraires ou injustes ; elle peut être porteuse d'une revendication ou d'une résistance à la norme.

Le Sujet transgressif enfreint une règle et les conséquences de son acte peuvent provoquer une souffrance à autrui.

La cible de la transgression est la règle mais cet acte implique peine et douleur pour la personne protégée par la règle. Le Sujet devient objet comme conséquence de l'action transgressive. Dans la faute, selon les explications précédemment développées, c'est le Sujet qui en est l'objet.

L'**erreur** est un état de l'esprit ou un acte qui prend pour vrai ce qui est faux et inversement. Il s'agit d'une perception, d'un argument ou d'une action qu'une personne estime vrai tandis qu'une autre les juge faux avec raison.

On observe un écart entre le vrai et le semblant de vrai.

Il existe une erreur lorsqu'une action résulte d'un défaut de jugement par maladresse, par ignorance, par manque d'attention, de prudence ou de estimations correctes des facteurs en jeu.

L'erreur peut être assortie de torts souvent banals vis-à-vis de tiers mais qui peuvent provoquer quelquefois des conséquences catastrophiques.

Dans l'erreur, il n'y a pas d'intention de provoquer des dommages à l'autre ni de transgresser une règle établie ; la responsabilité joue un rôle fondamental lorsqu'on évalue la gravité de l'erreur ; l'individu responsable est censé ne pas se tromper.

Les trois concepts quoique distincts apparaissent proches et peuvent prêter à confusion.

Il a été dit que, dans la faute, l'objet de l'acte est l'autre, qui lui, demeure Sujet, en tant que victime.

Dans la transgression, l'objet est la règle -qui protège l'autre- et par transition, celui-ci devient objet de la transgression.

Dans l'erreur, l'autre n'est pas concerné directement, il devient le Sujet exposé aux conséquences de l'égarement.

Ainsi, faute, transgression ou erreur peuvent exister séparément ou co-exister, liées entre elles.

Il peut y avoir faute sans transgression (quand quelqu'un a été manipulé pour participer à un acte interdit, par exemple) ou faute avec transgression quand, en plus de celle-ci, se produit une violation explicite aux règles établies ou quand le mensonge, la dissimulation ou le faux témoignage s'ajoutent à la faute.

Quelquefois, il existe d'abord la transgression puis vient ensuite la faute dans le cas de dissimulation, de coalition, de corruption ou de représailles à l'égard de quelqu'un.

L'erreur, quoique indépendante en principe, peut être assortie de faute et de transgression quand il s'agit d'arguments mensongers, d'omissions volontaires et de manipulations pour la couvrir.

Les exemples sont innombrables dans la clinique de la violence et de l'abus sexuel, dans le cadre de la famille, du couple et des individus, la vie de chacun est souvent marquée par ces trois états particuliers ; la faute est souvent volontaire, la transgression est toujours intentionnelle et l'erreur, n'est ni volontaire ni intentionnelle. Quel que soit le contexte du traitement, il apparaît nécessaire de discriminer l'importance de ces trois notions.



II- Un modèle de traitement

Il est possible maintenant d'avancer sur les modalités du traitement de la faute, de la transgression ou de l'erreur dans les différents contextes, qu'ils soient historique, politique, juridique, social ou thérapeutique. Chaque situation exige un ensemble de réponses et d'interventions spécifiques. Les considérations qui suivent concernent la thérapie mais elles sont applicables aussi aux autres domaines évoqués précédemment.

Il faut aborder, pour commencer, la question de la *transgression*. La prise en charge de celui qui a transgressé exige que la règle lui soit signifiée, rappelée, voire expliquée, non pas en tant qu'instance de châtement mais en tant que régulatrice des rapports interpersonnels.

La prise de conscience des circonstances de la transgression et de la portée de conséquences vis-à-vis d'autrui apparaît comme une étape charnière du processus de prise en charge avant d'envisager la sanction ou la réparation.

La thérapie du transgresseur, surtout quand il s'agit des troubles de la personnalité (particulièrement la personnalité anti-sociale et borderline) exige la création d'un contexte pragmatique de prise en charge focalisée sur la perception d'impunité et de mépris de la règle dont celui qui transgresse fait preuve. Il est question d'aborder sa position autoréférentielle, sa volonté de s'imposer au détriment des restrictions établies et aux dépens de l'autre. La relation entre le Sujet et la règle sera la cible de la thérapie et la question du contrôle du désir, du rapport à la loi et avec l'autorité restera l'objectif central du traitement.

L'*erreur* exige une réflexion sur les conditions de production de celle-ci, sur la reconnaissance des responsabilités inhérentes à l'acte qui a provoqué des torts et sur la disponibilité, la possibilité et la volonté d'assumer les conséquences. La responsabilité, par ailleurs, peut être partagée ; certaines circonstances peuvent la relativiser ou l'atténuer.

La personne qui a commis une erreur peut être disculpée ou exonérée des souffrances qu'elle a provoquées comme conséquence de sa méprise.

Dans le cadre de la thérapie, les sentiments éprouvés de culpabilité et de honte, consécutifs à l'erreur, seront certainement susceptibles d'élaboration.

La thérapie de la *faute* implique que - au delà de la prise de conscience des torts provoqués à autrui, de l'acceptation de la responsabilité et de l'identification sans équivoque des conséquences liées à l'acte fautif -, celui qui a commis la faute puisse, comme on le verra ensuite, éprouver un repentir sincère vis-à-vis de celui qui a subi les conséquences de son acte et demander le pardon.

Cet état d'esprit peut rendre possible la restauration d'un lien quand celui-ci a été détruit, altéré ou décomposé. Moyennant le repentir, la reliance est possible.

Ainsi, si la faute délie, le repentir relie, ouvre un espoir à l'éventualité d'un pardon.

III – La construction d'un repentir

L'observation clinique permet de vérifier que les protagonistes impliqués dans un acte abusif (abuseur/abusé), se comportent selon un répertoire réactionnel relativement prévisible.

La victime éprouve honte, stupeur, désarroi, repli, secrète culpabilité, colère, sentiment de fatalité et d'injustice. Le blocage peut être important au point de laisser s'installer le secret et l'impunité. L'isolement est fréquent comme conséquence de l'injure subie. Dans certains cas, la censure et l'opprobre frappent la ou les victimes.

L'auteur de la faute développe un ensemble de comportements troubles du point de vue relationnel. Minimisation, justification, projection de la responsabilité de la faute sur la victime ou sur les autres, recherche de coalitions en vue de légitimer l'acte, construction d'une histoire alternative moins pesante. Quelquefois, il s'active dans une demande hâtive du pardon. Il peut éprouver aussi du remords, de la honte et de la culpabilité et vouloir en conséquence l'exprimer et le faire savoir à la victime pour réparer et en obtenir de sa part le pardon.

On peut saisir pourquoi il est dit dans ce chapitre que l'on doit construire le repentir. En effet, celui-ci est le résultat d'une disponibilité de l'esprit, d'un assemblage rationnel de nouvelles certitudes qui implique un changement sensible de la position existentielle de celui qui a commis la faute.

Dans cette logique, on peut citer neuf principes qui participent à la construction du repentir ; la prise en charge consiste à traiter ces aspects dans le cadre de séances individuelles ou collectives (communautés, famille ou couple) avec celui ou ceux qui ont commis la faute (quelle que soit sa nature).



1) La prise de conscience de l'acte

Ceci veut dire visualiser de quoi est faite la faute, repérer ce dont on parle quand elle est évoquée, saisir ce qui est reproché à celui qui a offensé. Etablir qui (la collectivité, un groupe, une famille, une personne...) reproche à qui et ce qui est reproché (abus sexuel, abus de pouvoir, manque de protection, exploitation, crime...).

Ceci implique d'entendre le récit intégral de la plainte, du reproche, sans que le fautif en cause veuille plaider immédiatement ses prétextes, sans qu'il veuille faire appel aux justifications ou aux circonstances atténuantes. Cela présuppose une attitude respectueuse envers la doléance et vis-à-vis de celui qui exprime la récrimination. Comme on peut le remarquer, la prise de conscience demande une position d'écoute et de nécessaire humilité, de reconnaissance de l'altérité. Un temps d'élaboration est inévitable car une redistribution des rôles, des positions existentielles, du pouvoir et d'une vision du monde est censée s'opérer pendant cette période.

2) Les faits

Il est question d'établir la réalité de faits selon l'expérience vécue par les protagonistes. Cela implique d'aller le plus loin possible dans le récit -dans la limite de la pudeur et des sentiments éprouvés- en vue de permettre l'émergence des faits et de tracer le contour des actions afin de les rendre distincts et susceptibles d'être appréhendés. Travailler sur les faits signifie effacer toute prétention d'oubli, d'abstraction ou d'indéfinition à propos des circonstances de ce qui s'est passé.

Etablir les faits sans concessions et sans connotations particulières, dissociés des émotions, sert à ponctuer les comportements fautifs. Une absence de jugement moral serait implicite de la part de celui qui intervient auprès des protagonistes impliqués.

3) La vérité.

Etablir la signification de la notion « vérité » est un préalable impératif. Il s'agit d'éviter la méprise d'avancer dans le processus du repentir avec la certitude fautive que le fautif connaît le sens de ce mot.

La vérité est liée à la chose énoncée, à la déclaration qui affirme que tel événement a existé ou non, avec telles caractéristiques particulières; c'est le récit qui est vrai ou faux, indépendamment des faits concernés, eux, temporels, historiques et immuables.

Kant énonce que la vérité marque les limites du connaissable à la différence des limites de ce qui est pensable. La vérité joue donc un rôle dans la connaissance.

Ainsi, elle -la connaissance conforme au réel-, s'oppose à l'erreur, à l'illusion et au mensonge.

Dans un sens clinique, la vérité est attachée au récit sincère et sans réserve de ce qu'une personne sait d'un événement en tant que témoin ou acteur. Le vrai relate ce qui est véridique, c'est-à-dire ce qui restitue avec exactitude les faits, ce qui peut être constaté et qui ne trompe pas. Le vrai, c'est ce qui existe indépendamment de celui qui le pense ou le raconte ; celui qui a commis une faute doit saisir que les faits sont invariables, qu'ils ne sont pas susceptibles de modification selon les aléas du discours.

4) La réalité et la "réalité".

Expliciter la notion de réalité en tant qu'entité qui existe en fait, en tant qu'expression du réel, œuvre dans le sens de la construction du repentir.

Le réel est ce qui existe effectivement, ce qui produit des effets. Lorsqu'un événement est évoqué, on entre dans un espace temporel où le récit et le souvenir sont éloignés du réel. En effet, des variables complexes vont intervenir pour créer des distorsions significatives de la situation effectivement vécue par les protagonistes :

- les perceptions sont soumises à de puissants filtres liés à la constitution bio psycho sociale de l'individu,

- les émotions imprègnent les expériences, qui elles-mêmes, se modifient à travers le temps en fonction du comportement et du regard des acteurs et des témoins impliqués dans les faits,

- le contexte culturel, social, historique, connote la scène de la faute et infléchit le jugement actuel et rétrospectif des événements,

- les variables individuelles sont aussi importantes que les facteurs culturels, scientifiques ou sociaux.

Par ailleurs, la parole et le discours, la narrative à propos des événements construisent des histoires qui se veulent authentiques, même si, à partir du même fait, ils divergent dans la signification du sujet raconté.

Fréquemment, seuls les protagonistes impliqués connaissent la réalité des faits. Cette réalité s'exprime aussi à travers les récits des témoins, les constats et l'« instruction de faits ».



Tandis que les faits restent immuables, une autre "réalité" se construit et émerge du passé, "réalité" alternative qui se veut acceptable et compatible avec les expériences que les individus sont capables d'admettre ou de faire admettre par autrui.

Quand elle rend l'existence plus vivable, on peut préférer, quelquefois, que la "réalité" substitue partiellement la réalité ; opération compatible avec la nécessité d'accommodation de l'humain à condition que ce ne soit pas ni mensonge instrumenté ni inconsciente aliénation.

Tant que celui qui a commis la faute, s'attache à la "réalité" qu'il a fabriqué et refuse la réalité qu'il a provoquée avec son acte, le repentir reste impossible. Tel est le sens du traitement dans ce domaine.

5) La responsabilité.

Il s'agit d'éclaircir cette notion, dans les deux sens sémantiques, appliqué à tout ce qui concerne le protagoniste et le domaine de la faute commise par lui.

D'une part, la notion de responsabilité en tant qu'auteur d'un acte qui a eu des effets ; ce qui veut dire que le sujet puisse saisir exactement la dimension des actions qui lui sont reprochées, pour qu'il puisse assumer d'avoir accompli un acte (lui et aucun autre) dont il a été l'auteur. En somme, être le responsable de la faute. (Vous êtes responsable !)

D'autre part, tout ce qui concerne l'autre sens du mot « responsabilité », c'est-à-dire "la capacité à assumer la portée des actes réalisés". En être responsable, en somme (j'assume la responsabilité !).

En effet, on considère responsable (dans le sens d'une qualité) une personne qui se reconnaît dans les actes effectués par elle et qui s'estime capable d'en assumer les conséquences.

Cet aspect est essentiel ; la responsabilité n'est pas susceptible d'aménagements de convenance. Une personne est responsable ou ne l'est pas et le sens du travail thérapeutique, concernant le repentir, vise à rendre visible le rôle du sujet fautif dans le traitement des conséquences liées à son acte, ceci en vue d'une éventuelle réparation.

6) Discrimination entre faute, transgression et erreur.

Ne pas pouvoir discriminer la nature de l'acte ou entretenir une ambiguïté à ce sujet est source de confusion.

La confusion entre ces différentes catégories empêche la prise de position des protagonistes. Aussi bien de celui qui a commis la faute que de celui qui l'a subie et dans un sens plus large, de tous ceux qui sont concernés par l'acte en question y compris le thérapeute.

Dans le cadre d'une famille, par exemple, les réactions seront différentes selon s'il s'agit d'une erreur, d'une transgression ou d'une faute commises ou subies par un des leurs.

Egalement quand il s'agit d'une collectivité, un peuple ou une nation. La discrimination entre ces trois catégories introduit une dimension rationnelle, donne un cadre pertinent pour l'expression des réactions émotionnelles et permet l'émergence des conduites adéquates à la situation.

Cette mise en contexte permet à la victime et particulièrement à l'auteur des faits, de reconnaître la nature de ses actes, de comprendre le sens de ses comportements et de mettre un mot précis pour définir et qualifier l'action réalisée.

7) La place de la relation. Qu'est-ce que l'on veut restaurer ?

Avoir commis une faute n'implique pas forcément vouloir réparer les préjudices provoqués et vouloir réparer n'équivaut pas à reconnaître la faute. Reconnaître sa faute ne veut pas dire non plus éprouver du repentir...

Ces considérations permettent de saisir la complexe relation établie entre l'acteur de la faute et la ou les victime(s). Une relation dénaturée par l'acte peut-elle être restaurée ? Les protagonistes veulent-ils aller dans ce sens ? Pourquoi le faire et qu'est-ce qui peut être restauré ?

Cette notion – restaurer - veut dire qu'il existe une volonté de remettre, de rétablir l'état initial d'une chose qui a été abîmée, brisée ou détruite.

Mais à la différence des objets matériels, la relation est quasi irréparable tellement les variables en jeu sont complexes et insaisissables. Néanmoins, une réparation symbolique, une réparation partielle ou progressive est possible et peut contribuer à apaiser l'esprit troublé, la souffrance de la victime et ouvrir ainsi la voie d'une restauration du lien.

Restaurer la relation présuppose l'acceptation sans réserve de la condition humaine de ceux qui participent à la relation, présage une dure et profonde prise de conscience des aspects les plus misérables et les plus respectables, les plus mesquins et le plus empreints de générosité que chacun a pu produire dans le cadre de la rencontre.



8) Comprendre la notion de repentir.

Le cheminement vers le repentir est complexe et on peut affirmer qu'il n'est pas spontané. Plusieurs boucles de prise de conscience sont nécessaires pour parvenir à évoquer, avec douleur et regret, la ou les fautes commises, exprimer la volonté de ne plus jamais les commettre et notamment souhaiter ne pas les avoir faites.

Comme on peut le saisir, un tel état d'esprit n'est accessible qu'après une réflexion profonde sur soi et après avoir compris, grâce à l'empathie, la souffrance que la personne offensée a pu endurer.

Par ailleurs, pour être dans le registre du sincère regret, il est nécessaire de se déposséder des bénéfices que la faute a pu apporter, c'est-à-dire gratifications narcissiques, sensorielles, sexuelles, économiques, de pouvoir... Fréquemment on observe que l'abuseur demande le pardon d'une façon hâtive sans avoir condamné le plaisir qu'il a pu tirer de son acte abusif. Cet aspect secret et inavouable interfère certainement dans la construction du repentir ; pour qu'il soit effectif, le plaisir associé à l'acte abusif doit être effacé de la mémoire.

L'humain est imprévisible et capable de produire le meilleur et le pire: ainsi, une personne peut assumer sa faute ou demander le pardon sans éprouver un repentir sincère ; elle peut compatir, partager, regretter, être sensible à la douleur provoquée, vouloir réparer ou au contraire être indifférente, insensible, fermée à toute réclamation et se réjouir secrètement ou publiquement de l'acte commis.

9) Introduire l'espérance.

Il s'agit d'apaiser le désarroi de ceux qui ont supporté le poids de l'offense à travers l'introduction de l'espérance, celle-ci en tant que dimension vitale de reliance et résilience. L'espérance est un sentiment qui fait entrevoir comme probable la réalisation de ce que l'on désire.

Les concepts connexes reliance, résilience, douleur et souffrance qui seront développés immédiatement concernent fondamentalement la victime mais aussi l'offenseur.

Le concept "reliance" se réfère à la création de liens entre les individus dans le sens de les allier, de faire alliance face aux événements de la vie.

Les aléas de la vie ne peuvent être supportés dans la solitude et l'individualisme.

Egoïsme et autoréférence provoquent une déliquescence du lien et un effacement de la place de chacun. Par contre, tisser des liens permet de sortir de l'anonymat des individus jusqu'alors inconnus, pour les unir dans une destinée partagée.

La création, la préservation et la restauration de ces liens sont l'objectif de la reliance.

La "résilience" évoque la capacité des êtres humains soumis à l'adversité de la dépasser et de sortir fortifiés de l'expérience.

Boris Cyrulnik et d'autres auteurs ont développé ce concept pour mettre en évidence la capacité de l'être (adulte ou enfant) à résister aux traumatismes psychiques ou physiques.

Cependant, au delà des caractéristiques individuelles, il est impératif de signaler l'importance fondamentale de l'autre en tant que pilier de la résilience. Ainsi, celle-ci se développe selon deux axes *l'intra psychique* qui concerne la capacité de représentation de la survie, la capacité à traiter l'information et à mettre en action des réponses pertinentes à la situation traumatique et le *relationnel* qui concerne le réseau de soutien, le contexte de solidarité, le tissu familial et social qui porte l'individu en crise et qui devient une force vitale de restauration et de guérison.

L'importance des facteurs tels que la personnalité, la signification que l'événement a dans la culture et le soutien social dont la ou les personnes impliquées pourra ou pourront éventuellement bénéficier, apparaissent clairement comme déterminants.

La résilience n'est pas une expérience liée seulement à l'intériorité du sujet, ni à son environnement social, elle émerge de ces deux aspects, comme un résultat de l'intégration entre l'intime et le collectif.

A la lecture de ces concepts, l'énoncé "introduire l'espérance" prend un sens ; il a été dit précédemment que la faute provoque de la souffrance. La souffrance c'est le pire que puisse vivre l'humain et le pire que l'homme puisse faire vivre à ses semblables.

Pour comprendre la souffrance, il faut saisir la connotation de peine et de douleur qu'elle comporte. Deux notions peuvent aider à appréhender de quoi elle est faite : de l'omni présence de la douleur et de l'absence d'espoir.



Tout d'abord, de la douleur physique, en tant que sensation repérable quand le corps a été meurtri, mais aussi de la douleur morale, en tant que sentiment vécu quand le sujet est conscient des conditions dans lesquelles il souffre.

Cependant la douleur seule – c'est-à-dire, souffrir- n'est pas souffrance ; celle-ci apparaît dans une autre dimension de l'affectif quand la douleur physique se mélange à la douleur morale et ceci dans l'absence d'espérance. C'est donc le manque d'espérance qui transforme le simple souffrir en souffrance.

Ainsi, introduire de l'espérance œuvre dans le sens d'une résolution, d'une restauration possible du lien, de la dignité, de la reprise d'une place équitable parmi les semblables, de la récupération explicite de l'estime abîmée.

IV – Traitement de la faute

Seront développés ci-après les quatre niveaux d'implication des protagonistes quand un acte, source de peine et de douleur morale pour l'un d'eux, a été réalisé. Il s'agit de quatre niveaux différents de gravité, du plus ordinaire et réversible au plus grave et irrévocable. On pourra observer que la demande de pardon concerne spécifiquement la problématique de la faute.

Faire savoir ses regrets

Dans un premier niveau, l'un fait savoir à l'autre (celui qui a subi l'acte en question) ses regrets. Il reconnaît la peine vécue par celui-ci mais n'estime pas que son propre comportement soit condamnable. Bien qu'auteur d'un acte vecteur de douleur pour autrui, il justifie le caractère légitime de son action.

Celui qui exprime ses regrets le fait à partir de la position haute (par ex. "je regrette de ne pas pouvoir vous accorder...").

Présenter ses excuses

Dans le deuxième niveau, il s'agit de présenter ses excuses. Ici, l'un reconnaît explicitement son tort devant l'autre, se montre prêt à assumer sa responsabilité et les conséquences sans ambiguïté. Il estime cependant que l'acte est excusable et considère que ses raisons sont valables.

La relation est égalitaire entre lui et le destinataire de ses excuses ("je présente mes excuses pour...").

Demander le pardon

Le troisième niveau se caractérise par la reconnaissance, par un sujet, d'une faute inexcusable, commise volontairement au détriment d'un autre, provoquant souffrance et douleur chez celui-ci. Dans ce cas, il n'y a pas d'argument à plaider car les faits montrent l'intentionnalité et le poids de la responsabilité de l'auteur vis-à-vis de la victime. Il apparaît clairement que les excuses ne sont pas recevables et que la seule instance possible pour une éventuelle résolution de la situation, est la sincère demande de pardon.

Celui qui demande le pardon accepte la position basse et donc la position haute de celui qui pourrait, s'il le veut, l'accorder. Demander le pardon reste, néanmoins, une prérogative de l'offenseur ("je demande de bien vouloir m'accorder, un jour, le pardon...").

Implorer la clémence

Le quatrième niveau concerne la faute quand celle-ci comporte un caractère d'impardonnable et quand le châtement est inéluctable ; la seule issue, alors, est la demande de clémence, la grâce. Celui qui se trouve dans cette situation est, sans équivoque, dans la position basse extrême, l'enjeu est la vie et le salut ("je demande la grâce et la pitié envers moi...").

V – Rituel de demande de pardon

Préalables

L'instrumentation d'un rituel pour qualifier la faute et créer les conditions propices pour que le pardon puisse advenir requiert de la part de l'intervenant une grande finesse, une clarté et une capacité de contention des sentiments en jeu. Souvent, cette perspective anime, dès les premiers moments, la prise en charge mais la



mise en place du rituel est toujours, en aval et en amont, un processus de maturation, inscrit dans le temps, qui est incompatible avec la précipitation.

Pardoner (Lawler et al, 2003) implique d'amoinrir les effets négatifs envers l'offenseur, d'abandonner les idées de vengeance, de limiter le désarroi associé à l'expérience pour les acteurs, de rendre possible la construction d'un avenir sans haine, de libérer les forces en vue d'une réparation. Tout ce qui vient d'être énoncé sera donc ce que l'offenseur demandera lors du rituel du pardon.

Du point de vue de l'offenseur, parvenir à la position de demander le pardon implique de sa part une évolution significative car, en plus de renoncer à tout pouvoir sur la victime, il s'abstient de tout jugement critique sur la réponse qu'elle donnera à sa requête.

Carlos Sluzki (2006) a développé brillamment ces concepts et ajoute qu'il existe un lien entre pardon et santé. Ne pas pardonner augmente le risque de morbidité psychiatrique (Kaminer et al. 2004) et de maladies cardiovasculaires (Witvliet et al. 2004). «Les programmes qui favorisent le pardon contribuent à une réduction de l'anxiété, des états dépressifs et de l'élaboration du deuil » C. Sluzki 2006 (Enright 1996, Coyle et Enright 1997, Freedman et Enright 1996).

Les préalables suivants - assurément étonnants -, peuvent être des repères précieux pour aider à structurer le passage critique qui est la demande du pardon, en vue qu'offenseur et offensé puissent prendre la place qui revient à chacun.

- Tout d'abord, le pardon ne doit pas être accordé avant qu'il ait été demandé.
- D'autre part, le pardon doit être mérité, il n'est pas un don, une grâce, une réconciliation ni une exonération ; il s'obtient lorsqu'il y a eu des gestes de sincère repentir.
- Le pardon ne peut pas être demandé sous conditions. En effet, le demandeur doit faire savoir à la personne qu'il a offensée, qu'il attend qu'elle veuille bien lui accorder un jour le pardon, et ceci, quand elle sera prête à l'en faire bénéficier.

Réalisation

En ce qui concerne la personne qui a subi l'offense, on peut considérer qu'elle défend sa dignité quand elle fait savoir à l'auteur de la faute, qu'elle estime qu'il doit demander pardon.

C'est donc cette position existentielle claire (intime ou concrètement verbalisée) qui compte pour restaurer la dignité et non pas l'incertaine demande de pardon de la part de l'agresseur. Lui a bénéficié d'une possibilité offerte pour restaurer éventuellement la relation, mais son acceptation ou refus pour le faire, ne modifie en rien la position intègre de la personne qui l'a ainsi interpellé.

La personne qui a supporté la faute doit verbaliser cinq points éthiques à l'adresse de celle qui l'a commise. En effet, en le faisant, elle externalise le mal subi, replace chez l'offenseur la charge de responsabilité, de douleur, de honte, de trouble, de culpabilité... qu'elle avait du porter sans que cela lui appartienne, et se délivre définitivement de sa condition de victime. Les cinq points sont les suivants :

Souffrance morale. Communiquer, faire savoir qu'à cause de la faute il a eu douleur morale et autres conséquences.

Manquement à la responsabilité. Signifier à la personne qui a commis la faute, qu'il a violé la confiance dont il était dépositaire.

Exigence de ne jamais réaliser un acte semblable

-ni avec la victime,

-ni avec une autre personne.

Exigence de réparation. Dire qu'elle est due.

Atteinte de demande de pardon. Aviser que seulement la demande de pardon pourrait, un jour, modifier le caractère inexcusable de l'acte.

Lorsqu'une faute a été qualifiée, l'absence de demande de pardon de la part de l'offenseur, peut être interprétée comme un refus à fléchir ou comme un défaut dans la construction du repentir. Ceci est une information concernant sa véritable disponibilité pour apaiser la souffrance de la victime et sur sa réelle volonté de réparation.



Quand les conditions sont réunies, un rituel* peut avoir lieu pour permettre que l'offenseur puisse demander le pardon et que la personne qui a été la cible de l'affront puisse entendre cette demande. Il est souhaitable que toutes les personnes impliquées directement ou indirectement soient présentes et qu'elles se plient au même cérémonial.

Le responsable (ou chacun des responsables) doivent exprimer clairement les cinq points suivants :

Reconnaissance de la souffrance morale imposée. Accepter sans ambiguïté ni excuses, avoir provoqué des torts injustifiés à la personne attaquée.

Reconnaissance du manquement à la responsabilité. Admettre avoir abusé de la confiance inhérente à sa position.

Promettre de ne jamais commettre une autre faute

-ni avec la victime

-ni avec une autre personne

Proposition de réparation. Offrir une compensation raisonnable équivalente à la souffrance infligée.

Demander le pardon. Solliciter que le pardon lui soit accordé quand la personne offensée estime que lui (l'auteur), l'a mérité.

VI – Rituels d'autoréparation

Malgré la pertinence et l'utilité de la mise en place du rituel expliqué, les circonstances de vie ne permettent pas toujours, de réaliser cette action. Les raisons sont multiples : rejet de la personne offensée à participer, refus de l'agresseur par déni ou par mépris, impossibilité par éloignement, absence ou mort. Cependant le processus de restauration peut s'accomplir à travers l'exécution de certains rituels accomplis par l'ancienne victime prescrits par le thérapeute en tenant compte de son environnement, de ses croyances et de son mode de vie. Naturellement, aucune tâche ne peut être suggérée sans un travail de préparation préalable basé sur la confiance et sur le respect mutuel entre le client et le thérapeute.

Contre-effraction. Description de la tâche prescrite : Le sujet doit choisir une pierre "aussi grande que son chagrin" et la porter sur soi (en permanence) jusqu'à ce qu'il décide de mettre fin définitivement à sa souffrance. Ensuite il doit la projeter à travers les murs de sa maison (fenêtre ou porte) et la jeter loin de lui (rivière, territoire de l'offenseur, route éloignée, etc.)

Signification : Prise de conscience du préjudice subi, objectivation de la charge indûment supportée et portée sur soi et expulsion de l'objet négatif de son territoire. Finalement éloignement de l'événement traumatisant du champ de la conscience.

*Un rituel est l'ensemble de règles, d'actes, d'habitudes exécutés de manière précise, répétitive, habituelle et conforme aux rites.

Aller vers l'aube. Description de la tâche prescrite : La personne indiquée doit partir seule de chez elle et marcher envers une destination choisie, un certain temps avant la sortie du soleil. Elle doit porter dans un sac à dos ses objets fétiches et protecteurs. Au lieu de destination (à l'aube) une ou plusieurs personnes sélectionnées devront l'attendre et fêter le passage réalisé à travers l'obscurité, par le protagoniste.

Signification : Recentrage sur soi-même et sur ses propres capacités, objectivation de la période critique traversée suite au traumatisme subi. Expérience d'espoir, soulagement, consolation, assurance et restauration de la confiance grâce à l'épreuve endurée. Reliance avec la communauté des gens bienveillants.

Ces deux configurations, utilisées avec succès dans le cadre de la thérapie, servent comme exemple pour montrer que les possibilités de réparation sont nombreuses. Ils vont de la mise en œuvre d'un rituel hautement planifié à l'application d'une tâche ritualisée adaptée à la singularité et à la réalité psycho sociale de la personne suivie.

Il faut signaler que la connaissance, de la part du thérapeute, des concepts exposés et des procédés expliqués -susceptibles d'être utilisés au cours de la prise en charge- organise le processus dès le début et permet d'agir avec pertinence et pragmatisme.

VII – Conclusion

La victime doit finir d'être victime, le fautif doit sortir de la position de coupable ; l'un et l'autre doivent récupérer leur dignité et s'intégrer à part entière parmi les membres de la collectivité. Mais le cheminement qu'ils doivent parcourir est très différent.

Pour la première, l'agresseur et la communauté lui doivent les gestes et les moyens nécessaires pour restaurer l'estime de soi et alléger le surpoids existentiel provoqué par le traumatisme et la faute commise à son égard.

Pour le deuxième, il doit à celui qu'il a offensé et à l'ensemble de la communauté, les gestes et les actions inéluctables pour réparer les torts provoqués. Dans certaines situations le travail est immense mais c'est le prix à payer pour avoir une place à part entière parmi ses semblables. Dans cette démarche, le repentir et la demande de pardon sont essentielles.

Ce travail a tenté de baliser, dans le domaine de la thérapie, le cheminement qui, au-delà de la sanction, conduit l'ancienne victime et l'ancien agresseur à la restauration de leur dignité.

La réalisation de ce processus est complexe mais, dans certaines situations, si la rencontre a lieu, chacun avec sa participation, qualifie la condition de l'autre et la sienne propre ; ainsi, chacun prend sa place pour construire à nouveau, sa destinée.

Dr. Reynaldo Perrone
Psychiatre